



Droit au salaire du gerant avec contrat de salarie en cas de liqu

Par **MICHEL D**, le **12/07/2013 à 18:11**

bonjour, suite a un accident de travail, qui m'a empeché de travailler 6 mois a temps plein et un an a mi temps therapeutique, de 07 2010 a octobre 2011, j'ai perdu 1 tiers de mon ca en 2011 et 2012, en plus d'une sous traitance qui a couter tres chere, je liquide ma societe ce jour, je suis gerant, et egalement salarié avec contrat de vendeur et poseur; en temps que salarié, puis je pretendre a un solde de tout compte au pres du liquidateur, et puije me faire payer mes conges jamais pris depuis 3 ans, il m'en reste 60 jours

merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **12/07/2013 à 20:41**

Bonjour,
Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher du liquidateur pour connaître sa réponse...